

Action de développement des compétences des membres du CSE Commission de Santé Sécurité et des Conditions de travail

Entreprise de – de 300 salariés

Formateur:

La formation est dispensée par un formateur ayant les compétences pédagogiques et techniques en prévention des risques en entreprise.

Durée, lieu et nombre de stagiaire :

- 35h00 soit 5 jours de formation.
- Dans l'entreprise (en intra-entreprise) ou dans nos locaux (en inter-entreprise).
- Groupe de 1 à 12 stagiaires.

Public et prérequis :

Salariés destinés à remplir les missions de membres du CSE.

Objectifs:

A l'issue de l'action de développement des compétences, les participants seront capables de :

- Appréhender le cadre et les missions du CSE en matière de Santé Sécurité et Conditions de Travail.
- Identifier les différents moyens et documents mis à disposition CSE / SSCT pour réaliser ces missions.
- Connaître les principes de base de la prévention des risques professionnels et positionner le CSE comme un acteur de Prévention.
- Savoir utiliser les outils d'analyse et de gestion des risques.

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques (règlementation, responsabilité du chef d'entreprise, outils ...).
- Réflexion individuelle ou par groupe sur des thèmes relatifs à la Prévention.
- Travail en groupe dans l'utilisation d'outils spécifiques au CSE (ex. méthode de l'arbre des causes, résolution de problèmes).
- Création d'outils (fiche de visite d'entreprise, tableau de bord et indicateurs, plan d'action).
- Exercices de mise en situation.
- Mise en situation de cas liés aux risques propre à l'entreprise.

Moyens pédagogiques :

- Support par vidéo projecteur, Alternance d'apports théoriques et exercices pratiques / d'application.
- Supports de formation numériques et traditionnels (remise d'une documentation à chaque stagiaire et de supports types).
- Travail sur des documents (fiches exercices, support de cours, outils et documents d'entreprises anonymes)
- Documents d'information (Etudes, statistiques, documents INRS...)
- Documents vidéo (accidents du travail, Risques Psychosociaux)
- QCM de validation de la partie théorique.
- Echange de réalités et de pratiques entre les stagiaires.

Validation de la formation :

La validation des connaissances et savoirs faire de l'apprenant permet :

- d'évaluer ses savoirs ;
- d'évaluer sa capacité à appliquer les prescriptions de sécurité dans son environnement de travail.

Avis après formation:

A l'issue de la formation, un certificat de réalisation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera délivré.

Programme:

1. LE CSE UNE NOUVELLE INSTANCE

- a. Une instance unique
- b. le cadre juridique,
- c. La mise en place du CSE
- d. Composition, désignation des membres, durée du mandat, formations
- e. La commission santé sécurité et conditions de travail /CSSCT

2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CSE

- a. Les objectifs
- b. Les missions
- c. Les moyens
- d. Les réunions
- e. La communication

3. LA SANTE LA SECURITE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL AU SEIN DU CSE

- a. Les obligations de l'employeur
- b. La commission CSSCT
- c. Les missions spécifiques en Santé Sécurité et conditions de Travail
- d. Les moyens
- e. Les responsabilités de l'employeur et du CSE

4. LES OUTILS DE LA PREVENTION

- a. La Prévention des risques professionnels
- b. Le document unique d'évaluation des risques Professionnels
- c. Les objectifs et indicateurs de la Prévention
- d. Les Risques Psychosociaux « RPS »
- e. La prévention de la pénibilité au travail

5. **LES MISSIONS SPECIFIQUES**

- a. La veille règlementaire
- b. Les consultations de la CSSCT
- c. Les enquêtes et inspections
- d. Le droit d'alerte et de retrait
- e. La demande d'expertise
- f. La méthode d'analyse des AT/MP

BILAN ET EVALUATION

- Bilan de fin de formation
- Évaluation des compétences
- Remises des supports de formation

Evaluation de la formation

Accessibilité aux personnes handicapées :

Afin de pouvoir accueillir dans les meilleures conditions des publics en situation de handicap, nous louons des locaux répondant aux exigences d'accessibilité de personnes en situation de handicap. Vous pouvez nous contacter afin d'adapter la prestation en fonction du handicap du bénéficiaire. Pour cela, nous pouvons contacter le réseau de partenaires, experts, acteurs du champ du handicap.